

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 29 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Olga Baranova, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Nicole Valiquer Grecuccio, Pascal Holenweg, Javier Brandon, Laurence Fehlmann Rielle, Corinne Goehner-Da Cruz et Annina Pfund: «A quand un Conseil municipal sans papier?»

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 septembre 2015. La commission a étudié cette motion sous la présidence de M^{mes} Olga Baranova et Fabienne Beaud lors des séances du 17 novembre 2016, des 2, 23 mars et 8 juin 2017. Les notes de séances ont été prises par M. Vadim Horcik et M^{me} Cristina Iselin. La rapporteuse les remercie vivement pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Exposé des motifs

Les parlements de Winterthur et de Bâle-Ville ont décidé de réduire l'envoi papier d'objets traités en séance plénière et en commission aux conseillères et conseillers municipaux et député-e-s. Winterthur a choisi la version radicale en envoyant tous les objets électroniquement (à part certains plans nécessaires en commission de l'aménagement ou des travaux), tandis que Bâle-Ville commence par une démarche plus souple. Elle envoie la version électronique des objets uniquement à celles et ceux qui le désirent tout en les mettant à disposition au format PDF selon leur ordre de traitement en séance plénière ou en commission.

Considérant le fait:

- que le troisième plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale sera voté d'ici peu, qu'est mentionnée dans le rapport de commission PR-1065 A «l'arrivée en masse des tablettes» et que cela offre une très belle opportunité de réflexion quant à la gestion de l'information sur papier;
- qu'une gestion électronique des objets à traiter en commission ou en séance plénière correspond à une nouvelle manière de travailler qui sera bénéfique pour l'environnement et pour les finances de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les plus brefs délais un plan d'action pour proposer aux élu-e-s qui le souhaitent un Conseil municipal «sans papier», à l'instar du parlement de Winterthur ou Bâle-Ville.

Séance du 17 novembre 2016

Audition de M^{me} Maria Vittoria Romano, motionnaire

A titre liminaire, M^{me} Romano explique que les conseillers municipaux ont reçu et rempli un questionnaire qui leur permettait de choisir de disposer de documents et communications par courriel uniquement, sur papier ou les deux.

Elle précise que la motion désire aller plus loin et cite à titre d'exemple le Grand Conseil valaisan, qui lui est sans papier depuis 2013. En effet, un député utiliserait 33 kg de papier et il faudrait envisager de pallier cette situation. Les motionnaires souhaiteraient que le Service du Conseil municipal propose un plan sur trois ans qui décrirait les étapes ainsi qu'une intégration des conseillers municipaux à ce projet.

En Valais, une résolution commune a été finalisée par les élus qui témoignaient de leur volonté d'effectuer cette transition.

La salle du Grand Conseil ne se prête pas vraiment à un Conseil municipal sans papier car la logistique n'est pas vraiment adéquate et elle espère que les travaux intégreront ces fonctionnalités.

Questions des commissaires

Un commissaire doute du bien-fondé de cette motion puisque des efforts ont été faits dans ce sens récemment. Il soulève quelques problématiques notamment au niveau du matériel (ordinateur plutôt que tablettes), le format PDF ne permet pas de modification ou commentaire et aussi le manque d'adaptabilité de la salle. Il souhaiterait que cette motion soit reprise à la fin des travaux de réfection de la salle.

Un commissaire explique que le sujet de cette motion est aussi une préoccupation du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal. M. Petitjean sera présent lors de la prochaine séance du Conseil municipal afin de saisir les remarques et besoins de chacun et de «prendre la température».

La motionnaire répond que le système valaisan s'est inspiré du modèle allemand. Elle explique que des parlements plus petits ont opté pour cette formule par souci d'économie mais également par souci écologique. Elle rappelle que beaucoup de documents sont imprimés sans qu'ils soient lus ni même consultés.

Un commissaire dit que la motion demande une solution pour les élus qui souhaitent disposer d'une alternative sans papier. Aucune solution rapide n'est disponible mais il propose un palliatif qu'il utilise sur sa tablette, à savoir la création d'un dossier dans lequel il dépose les documents reçus et lors d'une recherche, il suffit de taper le nom de l'objet et ainsi de retrouver les documents. Il y a aussi des *clouds* qui permettent de stocker une grande quantité d'informations sans pour autant encombrer les machines.

Il aborde aussi les annotations des fichiers PDF qui ne sont pas pratiques. Il estime qu'il est possible de trouver une solution rapide et simple en harmonisant les nomenclatures des fichiers ou éventuellement en fournissant des tablettes aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent travailler.

La présidente précise que la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a mis à disposition un Cloud Storage de la Ville de Genève.

Elle estime que c'est à la DSIC, au Conseil administratif et au Service du Conseil municipal de proposer un système cohérent.

Une commissaire cite, à titre d'exemple, le Grand Conseil qui n'envoie pas de documents papier aux domiciles des élus mais qu'ils sont mis à disposition en version papier dans l'entrée de la salle. Elle estime qu'il serait intéressant d'avoir un exemplaire par groupe afin de diminuer les impressions des documents et aussi, peut-être, de produire de manière intelligente les documents et de les gérer efficacement.

La motionnaire explique que très peu de parlements ont procédé au changement de manière nette. Une période de transition est nécessaire car les contraintes sont réelles.

Un commissaire parle d'une application existante à Milan qui pourrait être mise à la disposition de la Ville. Elle gère les fichiers et les documents. Il souhaiterait que les conseillers municipaux ne reçoivent que les informations des commissions dans lesquelles ils siègent, ce qui permettrait une limitation des impressions.

Un commissaire rappelle que les Services industriels de Genève (SIG) ont mis sur pied un système sans papier dans l'entreprise. Il propose d'auditionner M. Brunier, directeur général des SIG, afin qu'il puisse fournir des informations sur leur manière de travailler sans papier.

Discussion et vote éventuel

Un commissaire propose l'audition de M. Brunier.

Un commissaire estime que l'on peut voter ce soir sachant qu'une solution a déjà été donnée par le Service du Conseil municipal.

Un commissaire propose d’auditionner M. Moret ainsi que M^{me} Cabussat afin qu’ils nous fassent part de l’avancée du plan, des étapes ainsi que des autres aspects du projet.

La présidente estime que M. Dominik Madon, directeur de la DSIC, doit être auditionné puisque son service sera chargé de la réalisation de ce projet, au final.

Un commissaire explique que si le tout papier n’est pas écologique, le tout tablette est encore pire au niveau de l’impact écologique. Il propose d’auditionner une personne qui pourrait offrir une alternative à la solution tablette.

La présidente revient sur la proposition d’avoir une imprimante connectée à la disposition des conseillers municipaux afin qu’ils puissent imprimer les documents nécessaires lors des séances.

Une commissaire propose de s’intéresser aux mesures de transition; un amendement sera peut-être proposé dans ce sens-là.

Un commissaire demande une solution rapide et de rester concentré sur l’objectif de la motion.

La présidente propose de passer au vote pour les auditions de M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal, et de M. Dominik Madon, directeur de la Direction des systèmes d’information et de communication. Cette audition est acceptée par 6 oui (1 EàG, 2 MCG, 2 DC, 1 UDC) contre 3 non (LR).

Séance du 2 mars 2017

Audition de M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM), ainsi que de M. Dominik Madon, directeur de la Direction des systèmes d’information et de communication (DSIC)

M. Madon débute son exposé en expliquant qu’un crédit d’investissement de 300 000 francs a été octroyé à la DSIC afin de moderniser l’application qui permet la distribution des informations à l’exécutif. Cette application est très liée à celle qui permet au SCM de communiquer et de préparer les documents à l’attention des commissions et des plénières. Cet outil, qui s’appelle Candide, pose un certain nombre de problèmes. La DSIC a entrepris une démarche conjointement avec le SCM et avec M. Olivier-Georges Burri, directeur général adjoint, afin d’étudier le remplacement de cet outil. A ce jour, le travail est réalisé par M. Daniel Petitjean, qui est le concepteur du parlement sans papier en Valais, ainsi que M. Paolo Baracchini, chargé de cours à la Haute école de gestion et indépendant. Ces deux personnes doivent établir un cahier des charges afin de remplacer l’outil Candide.

M. Madon explique qu'ils ont approché M. Petitjean, car l'ensemble du parlement valaisan est sans papier à l'exception d'un élu; les trois postes des personnes qui imprimaient et envoyaient les documents ont été convertis en des fonctions d'assistants parlementaires. Le parlement dispose d'un spécialiste concernant les questions juridiques, écologiques et d'un économiste. Sur trois ans, ils sont revenus à leur coût.

Il précise que le projet valaisan est plus ambitieux et plus cher que celui développé à Genève. Il souligne l'importance de s'intéresser à cette problématique. Il souligne que les députés valaisans ne bénéficient d'aucune prestation informatique par rapport à leur matériel mais qu'une indemnité forfaitaire annuelle de 500 francs leur est allouée. Ils disposent d'une machine de leur choix; par conséquent, cela décharge la partie de gestion informatique du Grand Conseil valaisan.

M^{me} Cabussat explique que le projet est parti suite à une question écrite déposée par la présidente, la QE-402, qui proposait de s'inspirer de l'initiative du Grand Conseil valaisan. Elle explique qu'un questionnaire a été envoyé aux conseillers municipaux afin de savoir s'ils étaient favorables à passer au support papier. Les résultats ont témoigné qu'une majeure partie des élus n'est pas favorable à la solution du sans papier. Elle estime que la gestion informatisée de ces documents serait idéale pour le secrétariat et pour les élus et représenterait une économie au budget car 145 kilogrammes sont envoyés aux élus. Elle-même et ses collaborateurs sont favorables à ce projet qui allégerait la logistique et la gestion des documents. Cependant, cela a un coût et l'enveloppe budgétaire actuelle ne donne pas une grande marge de manœuvre à M. Madon. Le cahier des charges devrait être terminé cette année et dans un deuxième temps il s'intéresserait à la réalisation du projet selon la procédure suivante:

- 1) poser des questions au personnel administratif afin de comprendre leurs besoins;
- 2) revenir devant un représentant du Conseil municipal afin d'appréhender les avis des conseillers municipaux;
- 3) présenter un projet en fonction des retours qu'ils auront reçus et des fonctionnalités qui seront demandées.

M^{me} Cabussat propose d'envoyer le projet sans papier développé par son service et celui de M. Madon. Cependant ce projet coûte plus cher car il contient un outil de vote, un outil de gestion des documents, un outil de recherche, etc.

M. Madon précise que les coûts des solutions informatiques sont importants.

Un commissaire aimerait savoir s'il était possible d'imaginer une étape intermédiaire, avec l'utilisation de tablettes par exemple, afin d'initier la transition vers une gestion numérique des documents.

M. Madon explique qu'il est possible de trouver une solution intermédiaire; il précise que les 300 000 francs permettraient de la réaliser. Cependant il estime qu'il serait difficile de pouvoir aller plus loin en termes de collaboration ou de partage de fichiers modifiables sans proposer une solution de gestion générale de ces flux. Il explique finalement que ça sera au Conseil municipal de donner la direction qu'ils souhaitent à ce projet.

Il explique qu'actuellement, avec le budget actuel, il ne serait pas possible de pouvoir équiper tous les élus de tablettes, cependant il précise qu'une proposition est en cours de rédaction et que cette dernière formule une demande de budget afin de pouvoir équiper les élus de tablettes.

Un commissaire aimerait savoir si l'abandon du papier nécessite d'équiper les conseillers municipaux de tablettes, sachant qu'en termes écologiques les implications sont lourdes. Il explique que la plupart des fonctionnalités sont disponibles avec un ordinateur portable. Il estime que l'indemnisation des élus du Grand Conseil valaisan est une bonne idée. Il explique être opposé à l'idée de fournir une tablette à chaque élu.

M. Madon répond qu'il offre les possibilités et qu'il se doit de pouvoir répondre aux différentes demandes issues des décisions prises par le Conseil municipal.

Il explique que sur le plan directeur qu'ils sont en train d'étudier, ils se posent la question qui serait de faire en sorte que les collaborateurs apportent leurs propres appareils afin qu'ils puissent y installer les fonctionnalités nécessaires. Il explique que l'objectif du crédit est de pouvoir pourvoir les élus et de répondre à la demande; il précise que, à l'heure actuelle, ce n'est malheureusement pas possible.

Il rejoint le commissaire concernant les questions écologiques, sachant que chacun possède plusieurs ordinateurs, privés, pour le travail et d'autres supports.

De plus il explique qu'ils ont procédé à une expérience qui consiste à envoyer mensuellement aux utilisateurs un e-mail qui décompte le nombre d'impressions faites sur le mois. Ces chiffres sont comparés à ceux du mois précédent. Ces données sont ensuite comparées aux objectifs de l'administration. Cet objectif est de revenir au montant qui avait été bloqué par M^{me} Salerno, qui souhaitait que les coûts sur la partie impression cessent d'augmenter. Cette année il annonce qu'ils ont moins imprimé que l'année précédente. De plus, ayant changé de fournisseurs, il explique qu'ils sont revenus dans le noir dans les lignes budgétaires.

Il explique également que dans le cadre de l'Agenda 21, les réflexions sont menées afin de savoir comment sensibiliser les utilisateurs à ces questions.

Une commissaire aimerait connaître les économies qui seraient faites si le papier était retiré.

M^{me} Cabussat répond que pour l’instant, les documents en formats numériques sont envoyés à 22 élus. Elle explique cependant que de nombreux élus souhaitent encore recevoir les documents concernant les objets sous format papier et précise ne pas avoir d’autres solutions, actuellement, que celle qu’elle a déjà proposée concernant l’envoi de l’ordre du jour en version numérique pour les élus désireux. De plus, elle explique que beaucoup de papier est utilisé à la salle du Conseil municipal lorsque les élus demandent des exemplaires des documents en format papier. Elle estime qu’il serait pratique de pouvoir mettre en place cette application qui permettrait de présenter un objet avec l’amendement proposé par exemple, qui permettrait alors aux élus de discuter les objets avec leurs groupes et autres chefs de groupes sans avoir à imprimer tous ces documents.

Une commissaire explique avoir demandé une amélioration concernant l’ordre du jour. En effet, elle explique qu’en format PDF les numéros des objets traités sont affichés, mais ne le sont plus lorsqu’ils reçoivent l’ordre du jour de la séance. Elle explique que cela crée une confusion lorsqu’il s’agit de traiter les objets et plus particulièrement quand certains d’entre eux sont traités en urgence. Elle souhaiterait pouvoir disposer d’un format PDF actif où il serait possible d’interagir avec les objets.

M. Madon explique que c’est une demande qui a été notée. Il précise qu’il y a un problème avec l’outil Lotus Notes.

Un commissaire aimerait savoir si cela ne pourrait pas être un choix personnel, quant aux questions de passer à des formats numériques ou papier.

De plus il tient à relever que les ordinateurs portables offerts par le Conseil municipal posent problème. De plus concernant l’utilisation des tablettes, il rappelle que ces dernières n’offrent des possibilités que concernant le traitement des dossiers. Il aimerait savoir s’il est possible de disposer d’un outil qui permettrait une utilisation simplifiée, à l’accessibilité de tous.

M. Madon répond que si le choix du Conseil municipal est d’avoir toutes les solutions possibles, il faudra faire des choix et tout ne sera malheureusement pas faisable. Il explique qu’il s’agira aux élus de donner la direction du projet.

Il explique également qu’il est nécessaire de déverrouiller certains processus, notamment dans le service de M^{me} Cabussat, mais plus généralement dans l’administration.

Un commissaire souhaiterait savoir s’il existe des comptes rendus sur ce qui est actuellement fait au parlement valaisan.

M. Madon propose d’auditionner M. Petitjean afin qu’il puisse donner plus d’informations sur ce sujet.

Un commissaire estime également que l'indemnité de 500 francs pour le matériel est une très bonne idée; cependant, il explique avoir été surpris du peu d'avancement des propositions informatiques. Il s'étonne que la messagerie, sur iPhone, ne présente qu'un certain nombre de fonctionnalités qui ne sont pas les mêmes que sur l'ordinateur, par exemple.

Il explique être très intéressé de pouvoir travailler avec la forme informatique; cependant il estime qu'actuellement l'offre est insuffisante. Concernant les impressions de documents, il estime que pour les élus qui souhaitent utiliser du papier, la problématique sera transférée puisque ces derniers devront imprimer les documents chez eux.

M^{me} Cabussat répond que le SCM met à la disposition des élus des imprimantes et autres ressources. De plus elle explique que cela pourrait réduire la quantité de papiers imprimés si la compétence était «transférée».

M. Madon lui propose de prendre contact avec la hotline du Conseil municipal afin de pouvoir traiter des problèmes qu'il rencontre. Il poursuit et explique que concernant l'idée que les élus puissent apporter leurs propres appareils, l'intérêt réside dans l'idée que les applications qui seraient utilisées seraient principalement des applications web.

Un commissaire rejoint l'avis de ses collègues. Il explique que depuis le premier jour l'ordinateur qui lui a été fourni ne fonctionne pas. Cependant, si tout devait être informatisé, il aimerait savoir s'il est possible de s'assurer que tous les conseillers municipaux puissent bien recevoir les documents qui les concernent et en prendre connaissance.

M^{me} Cabussat explique que lorsqu'elle envoie des messages, elle a un retour sur ces envois. Si ces derniers n'ont pas été transmis, cependant, il n'existe pas de moyen, à sa connaissance, qui permettrait de savoir si les documents ont été lus.

M. Madon invite les élus à se renseigner auprès du parlement valaisan, dont les députés ont été confrontés à ces questions. De plus il précise que la messagerie est un des outils les plus anciens d'internet et que ce dernier comporte de nombreuses failles de sécurité et pose de nombreux problèmes. Il explique que le parlement valaisan ne fonctionne pas avec cet outil. En effet ces derniers travaillent avec des outils collaboratifs. Il revient sur l'exemple de l'application DropBox et explique qu'ils ont mis en place une CMbox, qui permet d'envoyer des documents, de les partager, etc.

Une commissaire estime que l'entrée dans ce sujet est quelque peu sensible et personnelle. En effet, elle explique que pour bon nombre d'élus, l'utilisation des moyens numérique et papier est encore nécessaire. Elle souhaiterait savoir s'il était possible d'imprimer les documents durant la séance.

La présidente précise qu'elle avait déposé une motion, actuellement pendante, qui demandait l'installation d'une imprimante en réseau.

M^{me} Cabussat précise qu'en effet les chefs de groupes ont des imprimantes dans cette salle.

De plus elle souligne que le SCM est à disposition s'il y a besoin. Les documents peuvent être fournis sans autre.

La présidente résume et explique qu'il s'agirait de pouvoir imprimer des documents durant la séance même, en toute indépendance.

Une commissaire explique qu'elle a choisi pour le moment la formule papier. Elle souhaite souligner les qualités de prestations, soutiens et qualités des produits qui sont fournis par la DSIC. Elle estime qu'une solution collective serait préférable. La qualité de l'encadrement serait somme toute perdue si la responsabilité du matériel devait être entièrement redonnée aux élus.

Une commissaire aimerait savoir comment la salle du Grand Conseil va être réaménagée et connaître les améliorations qui seront apportées. Elle estime qu'il serait important de prendre en compte ces éléments.

M^{me} Cabussat explique en avoir déjà discuté. Elle explique qu'elle prendra contact avec M. le sautier afin de pouvoir savoir s'il serait possible de disposer d'une à deux imprimantes et également en ce qui concerne les travaux.

La présidente lance une consultation afin de savoir qui souhaiterait pouvoir visiter le parlement valaisan.

Neuf commissaires lèvent la main.

Finalement elle annonce qu'elle prendra contact avec M. Petitjean et en tiendra informée la commission.

Séance du 23 mars 2017

Audition de M. Christian Brunier, directeur des SIG

M. Brunier explique qu'il abordera le concept sans papier et son évolution au sein des SIG dans les grandes lignes et qu'il affinera en fonction des questions posées.

Trois dates importantes représentent les étapes essentielles à la mise en place du concept.

En 2004, les SIG décident de mettre en place une politique environnementale, à savoir une diminution de la consommation du papier selon deux axes, un pre-

mier de sensibilisation et un deuxième axe de rémunération puisque la politique salariale des SIG est liée à l'atteinte des objectifs collectifs et individuels.

En 2008, après un constat de diminution marquée, le nombre d'imprimantes n'a cessé de décroître (1020 à 300) et en parallèle les SIG ont déployé une technologie mobile, des outils informatiques et un concept de sécurité informatique permettant de travailler depuis n'importe quel endroit.

En 2012, le projet EquiLibre a été lancé et ce dernier a changé la manière de travailler des collaborateurs des SIG. Depuis lors, de nombreuses entreprises sont désireuses de s'inspirer du modèle SIG.

Les 650 collaborateurs travaillent de manière différente et un nouveau concept de travail a été créé au niveau des espaces de travail partagés qui s'articulent autour de l'utilité et de l'envie. Chaque employé dispose d'outils portables.

Il explique qu'en termes économiques, le papier représente des coûts importants en termes tant de stockage que de ressources ou de déménagement. Le fait de fonctionner sans papier permet d'être plus agile dans sa manière de travailler et d'être moins bureaucratique. Le conseil d'administration fonctionne aussi sans papier depuis 2015.

Il insiste sur l'importance de pouvoir soutenir l'encadrement des personnes lorsqu'elles s'approprient l'outil informatique notamment par une personne chargée d'aider et de répondre aux diverses questions sur ces outils logiciels. Finalement, de 2004 à 2016, les SIG ont réduit l'usage du papier interne de 84%.

La présidente souhaiterait savoir à partir de quelle période le mouvement s'est accéléré.

M. Brunier répond qu'ils ont commencé à avoir des résultats en 2008.

La présidente souhaiterait savoir le temps qu'il a fallu aux personnes pour s'adapter aux nouveaux formats.

M. Brunier répond qu'il a fallu deux mois, en prenant pour exemple le conseil d'administration. Il note cependant qu'il y a des différences entre les gens et leurs affinités avec les outils technologiques, d'où l'importance d'une formation adéquate et d'un support pour accompagner le changement que cela occasionne.

Un commissaire salue l'effort des SIG et aimerait savoir combien cette formule a coûté tant au niveau de la conception du système que des outils et souhaiterait également savoir si les SIG étaient prêts à mettre à disposition leur concept aux services de la Ville et à collaborer avec les services compétents.

M. Brunier explique que les coûts ont été moindres. Il précise qu'ils ont anticipé le mouvement. Ils ont utilisé la plupart des outils et logiciels disponibles que

les employés utilisaient déjà à titre privé. De plus, il souligne qu'aujourd'hui la plupart des gens et employés disposent déjà de smartphones, tablettes et ordinateurs portables; il s'agissait alors d'utiliser cette dynamique.

Concernant les mètres carrés utilisés et les outils dans la boîte, il souligne qu'ils ont été mutualisés, ce qui représente une économie. Il attire l'attention sur le fait qu'il est important de proposer une palette d'outils relativement restreinte afin de pouvoir standardiser les outils proposés. Cela évite des frais en termes de maintenance, sachant que les outils ont une durée de vie relativement courte, entre trois et quatre ans en fonction de l'utilisation qui en est faite.

Concernant la collaboration avec la Ville, il ajoute qu'ils sont tout à fait disposés à collaborer avec les autorités afin de présenter le concept de manière plus détaillée s'ils le souhaitent. Il estime qu'une collaboration serait enrichissante pour les deux parties

Un commissaire souhaiterait savoir si le système mis en place aux SIG répondrait aux besoins et pourrait être adapté à la tâche des élus.

M. Brunier acquiesce et explique qu'il constate qu'il y a aujourd'hui plusieurs parlements et conseils municipaux qui ont adopté un concept numérique. Il insiste sur le fait qu'il est important que les utilisateurs puissent être soutenus et conseillés afin d'accompagner autant que faire se peut la transition vers un nouveau support.

Il nuance cependant en expliquant que selon lui il aurait été préférable de laisser un choix restreint d'outils au niveau du catalogue, car, comme il l'a souligné plus haut, cela pose de nombreux problèmes pour la maintenance des appareils ainsi que pour leurs mises à jour respectives, etc.

Une commissaire souhaiterait poser deux questions. La première concerne le Conseil municipal. Elle explique qu'il y a un problème au niveau des infrastructures; elle souligne qu'il y a un manque de prises et, de manière générale, elle explique que les salles ne sont pas optimales. Elle souhaiterait savoir si les travaux et espaces nécessaires étaient à la disposition des SIG, avant l'implantation du nouveau concept, et le cas échéant comment la période de transition s'est négociée.

Elle explique avoir proposé d'avoir des imprimantes dans la salle du Conseil municipal afin de pouvoir imprimer les documents nécessaires sur place et ainsi éviter aux élus d'être amenés à ramener leurs documents sous format papier pour les avoir à disposition.

M. Brunier répond qu'il s'agit de réels problèmes. Ces concepts sont grands, mais il souligne l'importance de rester attentif aux détails tels que les prises.

Il explique que dans la salle du conseil d'administration des SIG, la salle a été modifiée afin que chaque place puisse bénéficier d'une prise.

Concernant les imprimantes, il explique qu'ils ont un système SIG fonctionnant avec des badges multiservices qui permettent d'imprimer des documents spécifiques à une session, sur n'importe quelle imprimante en se connectant sur cette dernière grâce à son badge personnel. Il ajoute que ce service est cher à l'achat, cependant il constate qu'il est financièrement viable puisqu'il est rapidement rentabilisé. Il souligne également que sur les aspects liés à la confidentialité de certains documents, ce système permet de les gérer de manière efficace.

Elle souhaiterait savoir combien de temps prendrait la formation à un tel système.

M. Brunier estime important de séparer les personnes par groupe en fonction de leurs maîtrises avec les outils informatiques. Il explique qu'au sein du conseil d'administration des SIG ils se sont permis de faire une formation individuelle. Dans le cadre du Grand Conseil, il estime qu'il serait possible de dispenser la formation sur quatre niveaux. Il souligne également qu'il faut prendre en considération les divergences et éventuelles réticences de certains utilisateurs à passer au numérique.

Un commissaire trouve le débat actuel intéressant. Il souhaiterait savoir s'il estime obligatoire d'exclure l'un pour privilégier l'autre.

M. Brunier estime qu'il est important de mettre en place des lignes directrices strictes afin de garantir un concept cohérent. Il insiste sur le respect des techniques et mode de travail des personnes et estime qu'il ne faut pas tomber dans l'absolutisme.

Un commissaire ajoute que concernant la démarche déjà lancée dans ce sens par le Service du Conseil municipal, il a souhaité recevoir ces documents sous format papier, car il estime qu'un format papier engage une autre lecture que le format numérique.

Une commissaire souhaiterait savoir comment la diminution du papier a rendu l'entreprise des SIG moins bureaucratique. Elle souhaiterait également savoir combien de temps il faudrait pour adopter un nouveau concept sans papier dans le cadre du Conseil municipal.

M. Brunier répond que les SIG sont une entreprise de tradition monopolistique, bien que la moitié du chiffre d'affaires soit exposé au marché. Il explique que le changement pour un concept sans papier a permis de changer la culture de l'entreprise. Il ajoute également que l'abolition des horaires s'inscrit également dans cette nouvelle culture d'entreprise. En effet, il explique que la clef est une faculté d'adaptation plus grande, ainsi il s'agit de rester compétitif et souple.

En résumé, il explique que c'est un outil de changement. Concernant le temps, il explique que la démarche prend du temps. Cependant il estime qu'avec les nouvelles technologies, la transition pourrait se faire rapidement. Il prend pour exemple le conseil d'administration des SIG, qui, en trois mois, est passé du «tout papier» au «tout numérique».

Une commissaire trouve intéressant le fait qu'ils n'aient pas laissé le choix aux administrateurs des SIG lors du passage au numérique. Elle estime cependant à titre personnel et professionnel intéressant la vision de M. Brunier concernant les aspects de place cognitive et gestion dans la culture d'entreprise qu'implique le tout numérique.

Cependant, elle souhaiterait savoir comment les liens entre vie privée et professionnelle sont gérés, puisque les employés utilisent visiblement leurs téléphones, tablettes ou ordinateurs dans les deux situations.

M. Brunier explique que la frontière est en effet tenue aujourd'hui, dans les modes de travail, entre la vie privée et la vie professionnelle. Il estime qu'en laissant une liberté et une marge de manœuvre aux employés, ils peuvent ainsi mieux gérer leurs emplois du temps ou déplacements et n'en sont pas moins productifs.

M. Brunier rappelle qu'ils ont encore 2,8 millions de feuilles. Le concept sans papier est présent à tous les niveaux hiérarchiques. Il explique que certains métiers nécessitent toujours du papier, cependant il y a de nombreux nouveaux outils qui seront prochainement accessibles et permettront de plus en plus de se passer de papier.

Concernant le terrain, les releveurs d'index travaillent sans papier et disposent de tablettes. Il souligne que certains postes demandent du matériel résistant ou plus adapté.

Il insiste également sur le fait que l'évolution des métiers et les éventuelles reconversions professionnelles sont des éléments importants à accompagner et que l'adaptation des métiers aux nouvelles technologies représente un enjeu important pour la plupart des entreprises.

Un commissaire souhaiterait savoir quelle est la durée de vie du matériel.

M. Brunier explique que la durée de vie est courte, il l'estime entre trois et quatre ans.

Un commissaire demande comment les problèmes de compatibilité des appareils ont été résolus et comment sont gérés les différents niveaux de confidentialité, en termes de données et d'accréditations.

M. Brunier explique que concernant le matériel à disposition, il est proposé dans un catalogue relativement restreint. Il existe également quelques règles de bon fonctionnement.

Pour le Conseil municipal, il proposerait de présenter aux élus un choix restreint d'appareils, afin que les problèmes de maintenance et d'obsolescence puissent être gérés de manière optimale.

Pour ce qui est de la sécurité, il explique que le système est sécurisé. Cependant, il attire l'attention sur le fait qu'un bon équilibre entre travail et sécurité est nécessaire. Car si les aspects sécuritaires prennent trop de place, il estime que cela empiète et a un impact direct sur le travail.

De plus, il explique qu'ils organisent des tests de pénétration afin de tester la sécurité du système. Il souligne que les comportements représentent encore la plus grande partie des risques vis-à-vis de la sécurité.

Un commissaire souhaiterait savoir ce qu'ils envisagent de faire concernant l'obsolescence programmée et également s'ils pourraient trouver des solutions afin que les appareils fonctionnent plus longtemps. Il parle notamment d'une entreprise située à Lausanne qui propose des ordinateurs pouvant durer une dizaine d'années.

M. Brunier explique que le matériel est très sollicité dans le cadre du travail dans les entreprises. Cependant, il souligne que les ordinateurs ne sont pas jetés. Ils sont confiés à une entreprise qui les répare et les envoie dans des pays dévalorisés.

Le commissaire précise qu'il existe des entreprises qui proposent des ordinateurs beaucoup plus durables, ces derniers étant conçus de sorte que les pièces puissent être changées et réparées facilement. Il estime important d'être attentif à ce point si une transition au tout numérique s'effectue.

M. Brunier acquiesce et explique être conscient que c'est un problème, il estime que pour les usages privés il est plus évident de pouvoir se munir d'un appareil de la sorte que pour une entreprise. Notamment, il souligne l'importance d'avoir des logiciels qui peuvent être d'actualité pendant dix ans, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour les logiciels les plus courants.

Discussion et vote éventuel

Un commissaire se demande si cette proposition ne devrait pas être étendue aux collaborateurs de la Ville de Genève.

La présidente acquiesce et estime qu'il est important de montrer le bon exemple avant tout.

Une commissaire rappelle que la Ville procède déjà à plusieurs changements dans ce sens, notamment avec la diminution du nombre d'imprimantes. Elle

estime cependant qu'il sera compliqué de demander à la Ville et à ses employés de passer au tout numérique.

Un commissaire estime que l'adoption de cette philosophie sans papier rentre dans un concept plus général. Concernant les SIG, il a souligné qu'il y a eu une révolution culturelle au niveau de leur culture d'entreprise. De ce fait, il ne sait pas dans quelle mesure ces changements peuvent être appliqués aux procédures particulières et typiques de l'administration.

Il souhaiterait proposer à la commission de visiter les SIG afin qu'ils puissent avoir plus d'informations sur le concept développé par ces derniers.

La présidente propose de faire cette visite dès l'année prochaine, expliquant que la marge de manœuvre est restreinte en vue des objets qui doivent encore être traités.

Un commissaire souhaiterait revenir sur l'intervention du commissaire et estime que cela posera problème. Il explique que si le test pouvait être fait par le Conseil municipal, il se questionne sur l'utilité d'étendre le concept à l'ensemble des employés de la Ville, pour des questions de vie privée entre autres.

La présidente rappelle les différences entre les SIG et la Ville de Genève. En effet elle explique que les SIG sont une grande entreprise; la Ville a des manières de fonctionner différentes en fonction des départements et des politiques appliquées par législature.

Une commissaire explique que, à la commission des finances, ils ont eu l'occasion de recevoir la DSIC qui effectue un changement profond dans son organisation. Elle souligne qu'il y a au sein de l'administration municipale des changements qui se dirigent dans ce sens.

Le commissaire remercie son collègue d'avoir relevé ce point, car il s'étonne que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication n'ait pas été informée du nouveau projet informatique mis en place par la DSIC. Il estime que M^{me} Salerno aurait dû venir présenter ce nouveau projet informatique en premier lieu à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, car comme son nom l'indique, la commission traite et gère ce genre d'objet. Il constate que c'est un problème récurrent et s'en désole.

La présidente le remercie et propose de clarifier la question à ce sujet.

Une commissaire explique que cette dernière a été fusionnée, car les sujets liés à la sécurité et à l'informatique étaient réunis au départ. Aujourd'hui elle explique qu'il y a à nouveau deux magistrats et qu'il serait bon de garder les sujets liés à l'informatique à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Un commissaire s'appuie sur la motion traitée aujourd'hui par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication comme étant de son ressort puisqu'elle traite entre autres d'informatique.

Un commissaire souhaitait préciser que la venue de M^{me} Salerno ainsi que de M. Madon traitait de la réorganisation de l'organigramme.

La présidente propose d'envoyer formellement la question concernant la DSIC à M^{me} Salerno. Elle propose de refaire la discussion en fonction de sa réponse.

Les commissaires acquiescent.

Séance du 8 juin 2017

Discussion et vote

La présidente remercie les commissaires présent-e-s au voyage à Sion et se dit fortement impressionnée par leur gouvernement sans papier. Elle espère qu'un parlement de ce type verra le jour à Genève. Elle invite donc les commissaires à voter cette motion.

Un commissaire souhaite revenir sur les informations importantes données lors de cette rencontre. Tout d'abord, il constate que l'informatique telle qu'elle est conçue à Sion est davantage centrée sur le client que sur les informaticien-ne-s. Par ailleurs, le parlement valaisan ne compte pas de maintenance ou de gestion du matériel par le service. Le service offert à la ou au député-e est un site web et les député-e-s peuvent choisir le matériel qu'ils-elles veulent. Par ailleurs, le service informatique assure un accompagnement des député-e-s, ceux-ci ayant des niveaux de compétence différents. Certain-e-s ont des besoins plutôt élémentaires alors que d'autres ont des demandes sophistiquées. Le commissaire considère que ces éléments sont une révolution copernicienne qu'il conviendrait d'introduire à Genève. Les député-e-s bénéficient également d'une indemnité annuelle pour leur matériel informatique et, par conséquent, ne reçoivent plus de documents sous forme de papier. Chaque député-e a son bureau virtuel dans lequel il dispose d'un dossier contenant les ordres du jour, les objets ordonnancés selon l'ordre du jour, etc. Toute cette organisation est réellement intéressante. Sur ce bureau virtuel, chaque député-e peut travailler comme il-elle l'entend avec les outils qu'il-elle souhaite. Cette démarche a coûté moins de 500 000 francs, ce qui constitue un gain par rapport aux frais que provoque la gestion du papier. Le Conseil d'Etat travaille également sans papier. Finalement, les procès-verbaux sont travaillés avec un outil de reconnaissance vocale. Ceux-ci sont donc instantanément disponibles pour le public et les député-e-s. Tous ces éléments ne font que mettre en évidence le retard genevois sur cette utilisation de l'informatique.

Il espère que ces éléments encourageront le Conseil municipal et le Conseil administratif à faire de même. Lors de l'audition de M. Brunier, il avait été fait mention d'instaurer ces éléments dans toute la Ville de Genève. Il suggère de commencer par le Conseil municipal et le Conseil administratif. Par ailleurs, après relecture du procès-verbal de l'audition de M. Brunier, il attire l'attention sur deux informations importantes: tout d'abord, les questions de sécurité ont été exagérées par les informaticien-ne-s. Le plus bel exemple est le fameux bug de l'an 2000. D'autre part, il faut passer l'épaule et prendre en compte les besoins des uns et des autres.

Une commissaire approuve les propos du commissaire et rappelle que la Ville de Genève offrait le coaching nécessaire. Malheureusement, les gens n'ont pas voulu en profiter et se plaignaient ensuite de ne pas pouvoir retrouver un objet sur le site. Par ailleurs, elle relève que le parlement valaisan n'interdit pas aux député-e-s d'imprimer des documents. Chacun-e fait comme il-elle l'entend. Elle regrette que le Conseil d'Etat de Genève ait choisi une table en plastique et estime que la salle doit être équipée de manière moderne. Un parlement sans papier est tout à fait possible. Elle suggère de commencer par une amélioration de l'ordre du jour. Celui-ci devrait être mis sous forme d'un PDF actif et les député-e-s devraient pouvoir intervenir sur les textes en les commentant directement. La commissaire votera donc en faveur de cette motion.

Une commissaire est également pour un parlement sans papier mais estime que tout député-e doit rester libre d'utiliser du papier si cela lui convient mieux.

Un commissaire votera également cette motion et considère que l'administration publique a tout avantage d'aller vers une amélioration de l'informatique. Il rappelle que les mesures proposées par cette motion seront proposées uniquement aux élu-e-s qui le souhaitent.

Selon un commissaire qui votera également cette motion, Genève doit rattraper son retard et doit tourner la page: l'ère du papier est terminée.

La présidente soumet la motion M-1156 au vote, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR).